

Quand la terre, se découvrant de toute part, vient vous signifier que la saison du sucre est passée, et quand vous aurez mis à couvert, pour une autre année, les objets employés à cette industrie, préparez-vous à faire brûler votre *abattis*. Voici comment vous devez procéder, si vous voulez que le feu vous soit d'un grand secours : Choisissez les pièces de bois les plus grosses, rapprochez-les, à l'aide d'un levier, les unes des autres, au nombre de 5 à 6. Comme ces premières doivent reposer sur le sol, recouvrez-les de trois à quatre autres moins considérables, mettez encore sur ces dernières une ou deux autres pièces, puis enfin couvrez le tout de branches, de broussailles, etc., etc. Ce premier tas devra servir de modèle à tous les autres, hormis que les arbres soient petits, dans ce cas ils peuvent être disposés de toute autre manière.

Cette opération, qui est toujours pénible quand elle est exécutée par un seul, devient d'une assez grande facilité quand le défricheur a un ou deux bœufs à sa disposition ou quand il a l'aide d'un de ses semblables.

Quand les tas sont terminés dans toute l'étendue que l'on prépare pour la semence ; il ne reste plus qu'à mettre le feu à chacun d'eux. Quand les monceaux ont été en partie consumés, et que la flamme est à peu près disparue, on réunit les débris des grosses pièces, on les presse encore les unes contre les autres, et on les soumet de nouveau à l'action du feu. Une troisième fois, on réunit ensemble les restes de plusieurs tas, et ainsi on parvient à les détruire complètement. Quand la combustion est complète, il ne reste plus qu'à recueillir les cendres amoncelées sous chaque tas. Quant à cette dernière substance, il ne faut pas négliger de l'enlever au plus tôt et de la mettre à l'abri, car la moindre pluie lui enlèverait une partie de sa valeur.

Nous disons qu'il faut recueillir les cendres parce que : d'abord, en quantité trop grande, elles ne peuvent que ruiner le sol et détruire toute végétation ; en second lieu, parce qu'on peut retirer de cette substance un revenu considérable.

En effet, constatons le profit que la cendre d'un arpent de bois dur (franc) peut procurer au défricheur ou à celui qui fait défricher par des hommes à gages.

Tout l'ouvrage qui doit être fait sur ce terrain pour le rendre propre à recevoir la semence est ordinairement payé quinze piastres. Eh ! bien, nous allons nous convaincre que cette somme est plus que couverte par le revenu de la cendre, surtout si on sait la convertir en potasse ou au moins en sel. Aujourd'hui il est bien reconnu que chaque arpent de forêt, en bois dur, peut donner assez de cendre pour former au moins un *quart* de potasse, de la valeur de 20 piastres, même dans le temps où son prix est le plus réduit. Ainsi, dans le cas où le propriétaire de cet arpent fait faire son travail par un étranger, il aura, tous frais payés, le bénéfice net de cinq piastres. Ainsi un jeune homme, arrivé au milieu du bois au commencement de l'automne, et qui a pu abattre depuis cette époque jusqu'au printemps, six arpents de forêts, va retirer de sa cendre un revenu brut de cent trente piastres. Ce jeune homme, faisant abstraction du sucre qu'il a fabriqué et de sa récolte à venir, possède déjà plus qu'il

ne lui faut, pour sa table, ses vêtements pendant toute une année.

Ses grains et ses autres revenus pourront donc être réservés, soit pour acheter des animaux, soit pour se faire aider dans ses travaux. Vous voyez que les bénéfices ne se sont pas fait attendre longtemps, et que ce jeune homme est déjà riche.

Voici un fait à l'appui de ce calcul. Nous avons connu nous-même le propriétaire d'une étendue de forêt de trois cents arpents. Ce propriétaire avait à son service, pendant l'année entière, cinq hommes qui donnaient tout leur temps à l'*abattis*. Il payait à chacun d'eux quinze piastres par mois, prix aussi élevé qu'il peut l'être, dans notre pays, pour les travaux de la terre. Eh ! bien, ce propriétaire, à la fin de chaque mois, au lieu d'être le débiteur de ses employés était leur créancier, et recevait réellement de chacun d'eux cinq piastres et plus sur le revenu de la cendre. Et au bout de l'année, ses hommes largement payés, l'enrichissaient cependant de trois cents piastres. Quel résultat ! En faut-il davantage pour décider nos jeunes gens, qui ne sont pas encore propriétaires de biens-fonds, à se porter en foule dans nos riches forêts.

Il ne faut donc pas négliger de recueillir la cendre et de la mettre à couvert de la pluie. Mais si vous faites de l'*abattis* sur un terrain bas, humide et couvert de bois mou, il vous est presque impossible de tirer parti de cette cendre : d'abord elle est en petite quantité comparativement à celle du bois dur ; de plus, sa présence est nécessaire au sol qu'elle recouvre. Mais pour être un amendement profitable, il faut qu'elle soit également répartie sur toute la surface.

Nous disons que la cendre est nécessaire pour amender les terrains bas et humides ; en effet, ces terrains contiennent abondamment des débris végétaux, qui ne sont pas décomposés, et renferment un principe acide très-nuisible à la végétation ; eh ! bien, la cendre hâte la décomposition des uns et opère la destruction de l'autre, pourvu toutefois qu'on égoûte ces terrains.

(A continuer.)

HISTOIRE DE LA SEMAINE.

Nous tenons à parler encore et avant tout, dans la saison où nous sommes, des intérêts et des incidents qui se rapportent à l'agriculture.

D'abord, la question agricole devient tellement de ton aujourd'hui qu'il n'y a pas jusqu'à nos poètes qui ne jugent bon d'y exercer leur verve. D'un autre côté, nos journalistes politiques ouvrent fréquemment leurs colonnes à cette question, persuadés sans doute que la meilleure politique sera toujours, parmi nous, celle qui, à travers les débats et les luttes de partis, presque inévitables dans notre régime constitutionnel, n'oubliera pas toutefois de s'occuper grandement des intérêts de l'agriculture, source de paix et de prospérité nationale. Outre les poètes et les journalistes, des esprits sérieux et amis éclairés du peuple canadien écrivent des enseignements pratiques sous forme de